

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdos du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité
pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire
dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE INVITE LES CITOYENS
A S'EXPRIMER LE 23 AVRIL PROCHAIN**

Québec, le 30 mars 2012 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Michel Germain qui est secondé par le commissaire John Haemmerli, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, à compter du **lundi 23 avril 2012, à 19 h, à Saguenay, arrondissement Jonquière**. Les séances publiques se poursuivront les jours suivants au même endroit ou à Saint-Félicien selon les besoins du public et de la commission. L'horaire des séances vous sera communiqué prochainement.

Les coordonnées des salles sont les suivantes :

- Salle Cascouia de l'Auberge CEPAL, 3350, rue St-Dominique, Jonquière ;
- Salle du Jardin de l'Hôtel du Jardin, 1400, boulevard du Jardin, Saint-Félicien.

Les séances publiques seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

COMMENT REDIGER UN MEMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté aux projets, des opinions sur l'ensemble des projets, les préoccupations liées aux projets et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer les projets. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document intitulé *Les règles de participation en audience*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Web du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer ».

COMMENT PRESENTER UN MEMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Anne-Lyne Boutin. Vous devez transmettre le formulaire **Avis d'intention** disponible dans le site Web du BAPE **au plus tard le 5 avril** par l'un des moyens suivants : par courriel à 10reserves-saguenay-lac-saint-jean@bape.gouv.qc.ca ou

par télécopieur au 418 643-9474. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à un télécopieur, vous pouvez communiquer votre avis d'intention en composant le 418 643-7447 poste 420 ou, sans frais, le 1 800-463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le jeudi 19 avril 2012**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'**attention d'Anne-Lyne Boutin**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à : 10reserves-saguenay-lac-saint-jean@bape.gouv.qc.ca.

Par souci de protection des renseignements personnels et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission**. Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires seront diffusés dans le site Web du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LES PROJETS ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs aux projets par Internet (accès gratuit) ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, 175, 4^e Avenue, Dolbeau-Mistassini ;
- Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest, Alma ;
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Chicoutimi ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh.

L'ensemble du dossier est également disponible en version imprimée aux endroits suivants :

- Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque, 829, boul. Saint-Joseph, Roberval ;
- Bibliothèque publique de Saint-Honoré, 100, rue Paul-Aimé Hudon, Saint-Honoré-de-Chicoutimi ;
- Centre administratif du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, 32, rue de la Réserve, Essipit, Les Escoumins ;
- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec ;
- Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca** sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, au plus tard six mois après la fin des consultations publiques.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 420 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 10reserves-saguenay-lac-saint-jean@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
Téléphone : 418 643-7447 poste 538 ou 1 800 463-4732
Courriel : 10reserves-saguenay-lac-saint-jean@bape.gouv.qc.ca

***Fiche technique jointe**

Consultation du public sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean

LA DESCRIPTION DES PROJETS

Les projets présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean visent la création de neuf réserves de biodiversité, soit celle du lac au Foin, d'Akumunan, des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, des drumlins du lac Clérac, des Îles de l'est du Pimpuacan, des Montagnes-Blanches, du lac Onistagane, du Plateau-de-la-Pierriche, du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes et d'une réserve aquatique, soit celle de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

La **réserve de biodiversité du lac au Foin** est située à environ 100 km au nord des municipalités de Mistassini et de Dolbeau. De forme allongée et dans l'axe nord-sud, elle couvrirait une superficie de 172,4 km². Bien que la pointe nord appartienne à la région naturelle de la dépression du lac Manouane, la réserve proposée du lac au Foin protégerait principalement des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des collines du lac Péribonka. Elle protégerait notamment une section de plus de 50 km d'une des grandes rivières qui alimentent le lac Saint-Jean à partir des régions naturelles des collines du lac Péribonka et de la dépression du lac Manouane.

La **réserve de biodiversité Akumunan** est située à un peu plus d'une cinquantaine de kilomètres au nord de Tadoussac. Elle couvrirait une superficie de 206,6 km² et améliorerait la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial. Au coeur de la région naturelle des monts Valin, la réserve constituerait un échantillon de la portion méridionale de la province naturelle des Laurentides centrales.

La **réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache** couvrirait une superficie de 123,4 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du massif de la Windigo en complémentarité avec la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme. La réserve protégerait la tête des bassins versants de la rivière aux Iroquois, qui coule vers le lac Saint-Jean, et de la rivière Croche dont les eaux alimentent le Saint-Maurice.

La **réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac** est située à quelque 200 km au nord des municipalités de Mistassini et de Dolbeau et à 125 km au nord-est de Chibougamau et couvrirait une superficie de 375,4 km². L'isolement et l'inaccessibilité du territoire de cette réserve ont fait en sorte que les écosystèmes que l'on trouve présenteraient un très faible niveau d'empreinte humaine. Pour des fins de conservation, il présenterait une occasion de préserver un échantillon représentatif de certains écosystèmes de la forêt boréale et il est fréquenté par le caribou forestier.

La **réserve de biodiversité des Îles de l'est du Pimpuacan** est située à environ 115 km au nord-ouest de Forestville et 135 km au nord-est de la ville de Saguenay et couvrirait une superficie de 88,4 km². La réserve proposée protégerait principalement des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du plateau de la Manicouagan et, dans une moindre mesure, de la région naturelle des collines du lac Péribonka, laquelle est faiblement représentée dans le réseau d'aires protégées. La réserve proposée assurerait la protection d'un territoire où les perturbations d'origine humaine seraient minimales. Elle offrirait un refuge aux espèces associées aux forêts mûres et surannées dans un secteur où ces dernières ont été fortement raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années.

La **réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches** est située à quelque 250 km au nord de ville de Saguenay et couvrirait une superficie de 959,2 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques des régions naturelles du massif du lac Manouanis et de la cuvette du réservoir Manicouagan

dans le nord de la province naturelle des Laurentides centrales. Elle assurerait la protection des paysages spectaculaires de la portion méridionale du massif des montagnes Blanches. Seule aire protégée dans la région naturelle du massif du lac Manouanis, la réserve de biodiversité proposée présenterait des effets de bordures importants, en particulier dans sa moitié sud autour de laquelle sont prévues des opérations forestières à court et moyen terme.

La **réserve de biodiversité du lac Onistagane** est située à quelque 180 km au nord du lac Saint-Jean, 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes (sur la rivière Péribonka). Elle couvrirait une superficie de 674,5 km² et protégerait des écosystèmes caractéristiques de deux régions naturelles, soit la dépression du lac Manouane au nord et les collines du lac Péribonka au sud. On y retrouve certains des peuplements forestiers typiques de la frange septentrionale de la forêt boréale, la pessière à mousse, dont le couvert forestier est dominé par l'épinette noire. Plus de 45 km de la Haute-Péribonka seraient également protégés au sein de la réserve qui est fréquentée par le pygargue à tête blanche et le caribou forestier, deux espèces désignées vulnérables au Québec.

La **réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche** est située à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Roberval ou 200 km au nord de Trois-Rivières et couvrirait une superficie de 341,2 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du massif de la Windigo en complémentarité avec la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache. La réserve protégerait la tête des bassins versants de la rivière Pierriche du Milieu, de la branche nord-est de la Pierriche et de la branche principale de cette même rivière ainsi qu'une section des bassins versants des rivières Pierriche Nord-Ouest et Trenche.

La **réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes** se situe à environ 45 km au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de la ville de Saguenay, 15 km au nord de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Elle couvrirait une superficie de 102,7 km² et protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des monts Valin où on retrouve des peuplements forestiers typiques de la frange méridionale de la forêt boréale. La réserve contient notamment d'importantes superficies de vieilles forêts, ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage puisqu'une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. La réserve proposée assurerait la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique ont été importantes.

La **réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite** est située à une quinzaine de kilomètres au nord-est de la ville de Saguenay et couvrirait une superficie de 299,5 km². Si on ne considère que la branche principale de la rivière Sainte-Marguerite et le Bras des Murailles, et en tenant compte du parc national des Monts-Valin, la réserve aquatique protégerait quelque 30 % du bassin versant de ce cours d'eau, une proportion qui monte à 34 % avec la contribution des autres aires protégées (parcs nationaux et réserves écologiques). L'intégrité écologique des écosystèmes forestiers que l'on trouve dans la réserve aquatique est remarquable pour un territoire localisé aussi près du milieu habité.

En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites sur ces territoires sont les exploitations forestière, minière et hydraulique. Les activités telles que la chasse, la pêche et les activités traditionnelles autochtones sont maintenues. Par ailleurs, les droits de villégiature en vigueur sont maintenus.

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447 poste 538
Sans frais : 1 800 463-4732

Avec la collaboration de Jean-François Bergeron, analyste